





Employeurs, découvrez le

Parcours emploi compétences - QPV

Pour vérifier qu'une adresse est en QPV : sig.ville.gouv.fr/zus/search

VOUS ÊTES





Une collectivité locale

Une association

Vous souhaitez développer vos activités tout en favorisant l'insertion professionnelle du bénéficiaire du contrat de travail ?

Le Parcours emploi compétences pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou « PEC-QPV » est une opportunité.

C'EST QUOI ?

C'est un CDI ou CDD d'au moins six mois, destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, sans condition d'âge.

Le Parcours emploi compétences est un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour des employeurs du secteur non marchand (collectivités locales, associations, GIP, sociétés HLM, SEM...). Il a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des habitants des QPV les plus éloignés du marché du travail. Il repose sur l'emploi, l'accompagnement, la formation.

LES MODALITÉS DU PEC



Accompagnement: pour les associations ayant peu de salariés, il est possible de confier l'encadrement et le tutorat à des bénévoles*.



Formation : il n'existe aucune obligation quant à son intensité et à sa durée. Les formations réalisées en interne par l'employeur sont possibles.

L'employeur formalise son projet et ses engagements lors de l'entretien tripartite employeur / salarié / prescripteur, au moment de la signature du contrat.

CDD de 20h semaine



avec un salaire brut mensuel de **888** €, votre reste à charge sera de **178** €

CDD de 30h semaine



avec un salaire brut mensuel de **1332 €**, votre reste à charge sera de **267 €**

Les PEC permettent de développer les compétences de personnes, jeunes et moins jeunes, qui habitent le grand quartier de Behren. Ces salariés en PEC-QPV sont ensuite recrutés par la commune ou par d'autres employeurs dans le cadre d'un emploi durable. La collectivité locale accueille en moyenne annuelle 12 à 15 salariés en PEC. C'est un levier d'insertion efficace que nous mobilisons dans une logique pleinement RH. »

Flavia d'ANGELO, adjointe au maire de Behren-lès-Forbach (Moselle)

La Régie de quartier a mis en place une action spécifique de lien social avec les habitants du QPV de Auch, en développant les compétences d'un habitant dont le contrat aidé a été renouvelé dans le cadre d'un PEC-QPV. Les avantages attachés à ce contrat ont permis une bonne formation du salarié et qu'il acquiert une expérience professionnelle, et aussi, d'assurer l'équilibre économique d'une activité majeure dans le quartier. »

Isabelle LABART, directrice de la Régie de quartier Garros Services (Auch)

RECRUTER POUR QUELLE DURÉE?

Le CDD peut être reconduit dans la limite totale de 24 mois.
La durée du PEC peut être plus importante dans certains cas dérogatoires :

- Jusqu'à 36 mois pour les contrats conclus d'ici le 30 novembre 2021.
- Jusqu'à 60 mois pour un senior RSA, ASS... (50 ans et +) et pour une personne reconnue handicapée.
- Jusqu'à la retraite pour les salariés de 58 ans ou plus.

Vous êtes intéressé, à qui vous adresser?

La prescription des PEC QPV est assurée par le service public de l'emploi. Vous devez donc vous adresser aux organismes prescripteurs sur votre territoire: Pôle emploi, les Missions Locales ou les Cap emploi.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller au 39 95 (Service gratuit + prix appel)

Pour vérifier qu'une adresse est en QPV : sig.ville.gouv.fr/zus/search



NATIONALE DE LA COHÉSION







